

**REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU QUATORZE MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, dix-huit heures trente, en l'application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Magneville.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07/03/2024

Date d'affichage : 07/03 /2024

Etaient présents : Monsieur DUCHEMIN Maurice, Madame MATHEVON Gabrielle, Madame DESMOULINS Sylvie, Monsieur LELIEVRE Bruno, Madame FRAS Gisèle, Madame PIARD Sandrine, Monsieur LECACHEUR Ludovic, Monsieur DEMAUTIS Etienne, Monsieur HAMEL Sébastien, Monsieur SAILLARD Alexandre, Madame CRESPIAN Anne.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien HAMEL.

En exercice : 11

Présent : 11

Votants : 11

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 FEVRIER 2024 :**

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve les comptes rendus 15 février 2024 sans observation.

Monsieur le maire accueille madame Sandrine ACOSSATO, inspectrice divisionnaire des finances publiques, conseillère décideur local (CDL) Cotentin Ouest. Il l'a remercié de sa présence et de son étude des finances de la commune.

La situation de la commune est saine malgré une augmentation des prix concernant l'énergie et une inflation de 3.9%. Les charges de personnels ont une progression normale de 2%. Les recettes de fonctionnement ont progressé de 9%, les recettes de fiscalité de 8.4 due à l'augmentation des bases et sans augmentation des taux. En 2024 les bases progressent de 3.9%.

**1) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023**

Monsieur le maire donne la parole à madame la secrétaire qui donne lecture au conseil municipal le compte financier unique 2023 :

Fonctionnement dépenses 2023	165 116.64€
Fonctionnement recettes 2023	241 095.15€
Résultat 2023	75 978.51€
Excédent reporté années antérieures	267 593.69€
Solde d'exécution 2023	343 572.20€
Investissement dépenses 2023	217 414.70€
Investissement recettes 2023	130 029.13€
Résultat 2023	-87 385.57€
Solde reporté années antérieures	-69 943.18€
Solde d'exécution 2023	-157 328.75€

Monsieur le maire quitte la séance et donne la parole à madame Gabrièle MATHEVON, première adjointe qui fait procéder au vote :

le conseil municipal après à l'unanimité, approuve le compte financier unique ainsi présenté.

**2) AFFECTATION DE RESULTAT**

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 343 572.20€ ainsi qu'il suit :

- Compte tenu des dépenses reportées en investissement : 34 780.84€
- Compte tenu des recettes reportées en investissement : 127 441.00€
- Compte tenu du résultat de clôture d'investissement 2023 :-157 328.75€
- Soit un besoin de financement de : 64 668.59€

Affectation de 343 572.20€ de la façon suivante : 64 668.59€ en investissement et 278 903.61€ en fonctionnement.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette proposition.

### 3) **BUDGET PRIMITIF 2024**

**Monsieur le maire propose un budget primitif sans augmentation des taux d'impositions.**

#### **Taux d'imposition 2024**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que si 2021 était une année transitoire de suppression de la taxe d'habitation et que depuis le conseil municipal n'avait donc pas voté de taux de taxe d'habitation, en 2023 il y eu lieu de voter de nouveau ce taux qui s'applique aux seules résidences secondaires.

Monsieur le maire propose de ne pas modifier les taux en 2024, y compris en ce qui concerne le taux de la taxe d'habitation.

Proposition de taux 2024 :

libellé	2020 commune	2020 département	2021 communal	2022 communal	2023 commual	2024 communal
Foncier non bâti	29.59%		29.59%	29.59%	29.59%	29.59%
Foncier bâti	15.48%	21.42%	36.90%	36.90%	36.90%	36.90%
Taxe d'habitation	10.60%				10.60%	10.60%

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal vote les taux d'imposition 2024 ainsi qu'il suit :

Taxe foncier bâti	36.90%
Taxe foncier non bâti	29.59%
Taxe d'habitation	10.60%

#### **Amortissements 2024**

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau ainsi présenté.

Montant à amortir	Nb années	Année 2024
2510€ pluvial urbain 2023	1	2510€
SDEM travaux réseaux pour n°2 Le Bazire	1	2357.50€
TOTAL arrondi à 4868 dans le budget		4867.50€

#### **Indemnité de fonction des élus**

Aux termes des articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ainsi que de l'article L. 2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales qui imposent de nouvelle obligation de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux, monsieur le maire présente au conseil municipal le tableau suivant récapitulant les indemnités brutes des élus :

ELU	INDEMNITÉ 2023 COMMUNE	INDEMNITÉ 2023 COMMUNAUTÉ AGGLOMERATION
MAIRE	12 410.46€	2 920.08€
1ERE ADJOINTE	4 818.12€	
2EME ADJOINTE	4 818.12€	

## Budget primitif 2024

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le budget primitif 2024 :

Fonctionnement : 520 102€

Investissement : 358 997€

### Comprenant en investissement :

- Le remboursement des emprunts
- Le solde des travaux de l'église en report
- Des travaux à la salle communale, pour lesquels ont été demandés des subventions au titre de la DETR (Etat), du FIR (Département) et des fonds de concours de la CAC
- Des travaux de voirie
- Des travaux SDEM de raccordement pour une habitation
- Le pluvial urbain
- L'acquisition de matériels
- L'étude pour des travaux au presbytère, logement école et école

Travaux financés par :

- Les subventions des travaux de restauration du clocher de l'église, subventions de la DRAC, du Département, de la protection de l'art français, de l'association du patrimoine de Magneville, en report
- L'excédent de fonctionnement capitalisé
- Le FCTVA
- La taxe d'aménagement
- Les amortissements (PU et SDEM)
- L'autofinancement

### Comprenant en fonctionnement :

La création d'un SIVOS l'Etang-Bertrand - Magneville – Morville – Négreville à la date du 1<sup>er</sup> avril 2024 : SIVOS entre Douve et Gloire et plus particulièrement le règlement des dépenses de fonctionnement (salaires, téléphone, fournitures scolaires) pour la durée permettant au SIVOS d'effectuer sa mise en route ; ces frais seront remboursés aux communes par le SIVOS tel que prévu dans la délibération concordante suivante proposée à toutes les communes membres du SIVOS.

### **DELIBERATION DEPENSES DE PERSONNEL ET DE FONCTIONNEMENT SIVOS**

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal autorise monsieur le maire à payer les salaires des personnels rattachés au Sivos ainsi que les dépenses de fonctionnement entre le 1 avril et le 30 juin 2024 pour permettre la finalisation des dossiers administratifs constituant ce syndicat et lui permettant de procéder lui-même au paiement de ces charges.

Le Sivos régularisera la situation auprès des communes concernées dès que possible.

### **Subvention 2024**

Monsieur le maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2024. Pour mémoire, en 2019 une subvention exceptionnelle a été votée pour 2020 au club restons jeunes pour ses 40 ans d'existence. Il a été voté une subvention exceptionnelle en 2022 au club de foot de Négreville compte tenu des difficultés pour organiser des manifestations durant les confinements. Compte-tenu de la crise sanitaire et des difficultés pour les associations de faire rentrer de l'argent, le conseil municipal avait souhaité maintenir les aides habituellement versées en 2021 et a aidé à titre exceptionnel pour 2021 les associations caritatives de proximité. En 2022 le conseil municipal ces mêmes aides ont été maintenues, ainsi qu'en 2023. SUBVENTIONS 2024 :

LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>ASSOCIATIONS COMMUNALES</b>						
Association du patrimoine	100	100	100	100	100	100
Comité des fêtes Magneville	100	100	100	100	100	100
Club restons jeunes	100	200	100	100	100	100

Association des anciens combattants Magneville	100	100	100	100	100	100
Association ALAMR EHPAD Les Lices Jourdan	100	100	100	100	100	100
Association Mémorial 44	100	100	100	100	100	100
Association Mémorial 44 except. 80ème						600
<b>ASSOCIATIONS HORS COMMUNES</b>						
Conseil Départemental Adhésion FSL 2021 326 h 2022 318h 2023 316h	0.60/h	200.40	195.60	190.80	189.60	189.60
Conseil Départemental Adhésion FAJ 2021 326h 2022 318h 2023 316h	0.23/h	76.82	74.98	73.14	72.68	72.68
Association des parents d'élèves RPI (Magneville-l'Etang-Bertrand-Morville)	100	100	100	100	100	0
Ass. don du sang bénévole du Nord Cotentin					100	100
Association Vaincrabe BRICQUEBEC	100	100	100	100	100	100
Croix rouge Unité locale OUVÉ et SAIRE Saint Sauveur le Vicomte			100	100	100	100
Secours populaire fédération Manche			100	100	100	100
Restos du Cœur de la Manche Saint-Lô			100	100	100	100
Banque alimentaire de la Manche Saint-Lô			100	100	100	100
Secours catholique Manche			100	100	100	100
Club de Football de Négreville				100	0	0
Truite de la Scye						100
<b>TOTAL</b>			1670.58	1663.94	1662.28	2262.28

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve le tableau susvisé qui sera intégré au budget primitif 2024.

#### 4) **TRAVAUX MAIRIE-SALLE-ANNEXE : choix de l'entreprise**

Monsieur le maire présente les devis concernant les travaux toiture :

HT	ROUXEL	PASCAL
TOITURE PREAU	22 627.50	16 692.38
BARDAGE PIGNON	9 646.00	13 412.52 (PASCAL 8 840.52 + LEGENDRE 4 572.00)

Nota : Ossature bois ROUXEL : 2 666.00 + 450.00 = 3 116€ HT

LEGENDRE : 4 572€ HT

GLOBAL TOITURE HT	ROUXEL	PASCAL
	9 946.00	16 692.38
	22 627.50	8 840.52
		4 572.00
<b>TOTAL</b>	<b>32 273.50</b>	<b>30 104.90</b>

Après délibération à l'unanimité le conseil municipal approuve les devis présentés par les entreprises PASCAL André et LEGENDRE, moins-disantes au global.

Monsieur le maire donne le détail des devis pour le projet :

**DEVIS :**

ENTREPRISE	LIBELLE DEVIS	HT	TTC	LOTS
LIOT	DEVIS L 303113	10 471.32 €	12 565.58 €	
LIOT	VARIANTE 2	129.00 €	154.80 €	
LIOT	VARIANTE 4	2 872.80 €	3 447.36 €	
LIOT	VARIANTE 5	991.60 €	1 189.92 €	
LIOT	VARIANTE 6	221.00 €	265.20 €	
LIOT	DEVIS L 303164	6 886.98 €	8 264.38 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>21 572.70 €</b>	<b>25 887.24 €</b>	<b>Menuiserie</b>
PASCAL André	DEVIS DE02053	8 840.52 €	10 608.62 €	
LEGENDRE Menuiserie	DEVIS DE00000106	4 572.00 €	5 029.20 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>13 412.52 €</b>	<b>15 637.82 €</b>	<b>bardage pignon</b>
PASCAL André	DEVIS DE02075	16 692.38 €	20 030.86 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>16 692.38 €</b>	<b>20 030.86 €</b>	<b>toiture préau</b>
PASCAL André	DEVIS DE01884	7 166.51 €	8 599.81 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>7 166.51 €</b>	<b>8 599.81 €</b>	<b>maçonnerie</b>
LEMERRE	DEVIS 230211	6 466.32 €	7 759.58 €	
LEMERRE	moins VARIANTE cuisine	-490.00 €	-588.00 €	
LEMERRE	Moins variante arr cuisine	-382.20 €	-468.64 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>5 594.12 €</b>	<b>6 702.94 €</b>	<b>peinture tapisserie</b>
VILLETTE Mickaël	DEVIS 2023-0978	5 079.71 €	6 095.65 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>5 079.71 €</b>	<b>6 095.65 €</b>	<b>électricité</b>
IDEE	DEVIS 00002355	1 553.75 €	1 864.50 €	
<b>S TOTAL</b>		<b>1 553.75 €</b>	<b>1 864.50 €</b>	<b>audit énergétique</b>
<b>TOTAUX</b>		<b>71 071.69 €</b>	<b>84 818.82 €</b>	

Monsieur le maire fait le descriptif des travaux par poste :

**Descriptif des travaux**

**MAIRIE** **25 636.96€**

Maçonnerie :

réfection de la façade et des linteaux :	devis PASCAL André	7 166.51€
porte local stockage administratif :	devis LIOT	972.53€
bardage du pignon sud :	devis PASCAL André	8 840.52€
	devis LEGENDRE Frédéric	4 572.00€

Isolation :

isolation du plafond :	devis LIOT	4 085.40€
------------------------	------------	-----------

**SALLE POLYVALENTE** **6 695.10€**

(salle de convivialité, salle des mariages, bureau de vote)

Menuiserie : devis LIOT 1 678.30€

+ tablettes devis LIOT 129.00€

Peinture tapisserie : devis LEMERRE 4 301.56€

Electricité : devis VILLETTE 586.24€

**ANNEXES A LA SALLE POLYVALENTE** **18 979.15€**

(local réchauffage – local stockage)

Isolation des plafonds : devis LIOT 3 328.30€

Isolation des murs : devis LIOT 1 658.16€

Isolation façade extérieurs devis LIOT 5 914.45€

Fenêtres double vitrage : devis LIOT 2 008.17€

<u>Peinture :</u>	devis LEMERRE	1 292.56€
<u>Electricité, ventilation :</u>	devis VILLETTE	3 648.51€
<u>Meuble et évacuation</u>	devis LIOT	1 129.00€
<b>SANITAIRES MAIRIE PUBLIC SALLE</b>		<b>1 514.35€</b>
<u>Plomberie - Chauffe-eau :</u>	devis VILLETTE	844.96€
<u>Fenêtre double vitrage :</u>	devis LIOT	669.39€
<b>AUDIT ENERGETIQUE</b>		<b>1 553.75€</b>
<u>Audit énergétique</u>	devis IDEE	1 553.75€
<b>COUVERTURE ISOLANTE PREAU</b>		<b>16 692.38€</b>
Couverture isolante préau	devis PASCAL André	16 692.38€
<b>TOTAL HT 71071.69€ HT</b>		<b>TOTAL TTC 85 286.03€</b>

Après délibération par à l'unanimité Le conseil municipal approuve le projet avec les devis susvisés et le descriptif des travaux.

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

#### **Plan de financement**

Plan de financement : Coût de l'opération :		71 071.69.
Financements :	ETATDETR 50%	35 535.85
	DEPARTEMENT FIR 20%	14 214.34
	CAC FONDS DE CONCOURS 10%	7 107.16
	Commune auto-financement 20%	14 214.34

Après délibération à l'unanimité Le conseil municipal approuve le plan de financement proposé par monsieur le maire.

#### **Demande de subventions**

##### **ETAT :**

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès des services de l'ETAT sur un montant de travaux HT de 71 071.69€ HT

##### **DEPARTEMENT :**

Après à l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès des services du département sur un montant de travaux HT de 71 071.69€ HT

##### **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION LE COTENTIN :**

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal sollicite l'attribution d'une subvention auprès des services de la communauté d'agglomération le Cotentin sur un montant de travaux HT de 71 071.69€ HT

#### **Echéancier des travaux :**

Monsieur le maire propose la réalisation de ces travaux avec un début de chantier au 1<sup>er</sup> septembre 2024, après réalisation de l'AUDIT énergétique et une fin prévisionnelle au 31 décembre 2024.

Après délibération à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'échéancier ci-dessus proposé.

#### **5) PRISE EN CHARGE DE L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRICITE POUR LE N°2 AU HAMEAU BAZIRE**

Monsieur le maire rappelle les délibérations de conseil municipal concernant une extension de réseau ENEDIS pour alimenter les parcelle A552 et A553. N° 190-2023 et N°192-2023

Compte tenu de nombreuses demandes de plusieurs communes, le SDEM donne son accord à notre demande de dérogation à la nouvelle règle du code de l'énergie qui s'applique aux autorisations d'urbanisme délivrées à compter du 10 septembre 2023 et qui stipule que l'intégralité de la contribution due au titre de l'extension est payée par le demandeur du permis.

A titre exceptionnel le SDEM 50 a adressé à la commune le montant de la participation pour la réalisation de l'extension soit : 2 357.50€.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal approuve cette prise en charge pour le numéro de dossier 2016C5E215282 inscrite au BP 2024.

**6) QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire organise la distribution des invitations pour l'inauguration des travaux de l'église.

Monsieur le maire rappelle que la prochaine réunion de conseil municipal est fixée le 18 avril 2024 à 20h30.

Une journée portes ouvertes aux écoles est fixées le vendredi 17 mai 2024.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 48.